



## Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 juin 2009  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 29<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 mars 2009 à 10 heures

*Président* : M. Bródi ..... (Hongrie)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : Mme McLurg

### Sommaire

Organisation des travaux

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009  
(*suite*)

Continuité des opérations

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 15*

**Point 1118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)**

**Organisation des travaux** (A/C.5/63/1/Add.1 et A/C.5/63/L.30)

1. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre datée du 20 février 2009 (A/C.5/63/1/Add.1) que le Président de l'Assemblée générale lui a adressée pour l'informer que le point 157 de l'ordre du jour, relatif au financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, avait été renvoyé à la Commission.

2. Le Président invite la Commission à examiner le projet de programme de travail pour la première partie de la reprise de la soixante-troisième session, qui a été distribué officieusement et a été établi à partir de la note du Secrétariat sur l'état de la documentation (A/C.5/63/L.30).

3. **M. Abdelmannan** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, constate avec regret que la règle fixée de longue date par l'Assemblée générale pour assurer la présentation aux organes délibérants de la documentation dans toutes les langues officielles six semaines au moins avant leur session n'est toujours pas respectée. La Commission n'est que trop souvent obligée d'attendre les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qu'il lui faut ensuite examiner en toute hâte. Les préoccupations exprimées par les délégations devraient faire réagir le Secrétaire général et la Présidente du Comité consultatif, sachant que dans ces conditions de travail inacceptables la Commission ne peut examiner les questions dont elle est saisie aussi efficacement et rapidement que voulu. Pour ce qui est des autres types de documents publiés en retard, il faudrait sanctionner leurs auteurs.

4. Le Groupe salue les efforts réalisés par le Bureau et le secrétariat de la Commission pour établir un projet de programme de travail, mais n'est pas en mesure d'approuver le calendrier proposé au-delà des deux premières semaines du fait que nombres de documents ne sont toujours pas parus. Le Bureau devrait poursuivre les consultations avec les États Membres et le Comité consultatif afin de programmer le reste de la session en fonction des questions prioritaires.

5. **Mme Krahulcová** (République tchèque), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie) et de pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie et Monténégro), ainsi que de l'Arménie, du Liechtenstein et de l'Ukraine, rappelle que c'est parce que la Commission a su mener ses travaux à bon terme lors de la partie principale de la soixante-troisième session qu'il n'y a pas eu d'interruption dans le financement des activités de l'Organisation. Toutefois, celle-ci ne peut s'acquitter de sa mission, souvent difficile, que si les États Membres versent leurs contributions intégralement et ponctuellement. L'Organisation, de son côté, se doit de faire preuve de la plus grande rigueur budgétaire, tout particulièrement au moment où la crise économique mondiale frappe de plein fouet les États Membres.

6. Les retards constatés dans la parution des documents sont un problème chronique. Ainsi, l'esquisse du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 et le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 ont été présentés à la fin de la partie principale de la session en cours ou presque, un précédent regrettable qui a laissé très peu de temps à la Commission pour examiner en détail les propositions du Secrétaire général. L'Union européenne a demandé à maintes reprises que les documents soient disponibles dans toutes les langues officielles bien avant le début des sessions et insiste pour que des mesures soient prises à cet effet. À ce propos, il est rappelé aux États Membres que le fait de demander des réponses par écrit aux questions posées lors des séances ne rend pas nécessairement les débats plus constructifs.

7. L'Union européenne estime qu'un certain nombre de questions doivent être examinées en priorité : le plan-cadre d'équipement, dont il faut s'assurer qu'il est exécuté de manière efficace et économique et conformément aux décisions prises à la soixante-deuxième session ; la sûreté et la sécurité, question qu'il faudrait aborder au début de la première partie de la reprise de la session ; le maintien de la paix, notamment le financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009) ; le dispositif de responsabilisation, notamment les

mesures prévues dans le rapport du Secrétaire général sur ce dispositif, la gestion globale des risques, le dispositif de contrôle interne et le cadre de gestion axé sur les résultats (A/62/701); enfin, le barème des quotes-parts au sujet duquel la Commission doit donner des directives au Comité des contributions en s'appuyant sur les décisions prises pendant la partie principale de la session.

8. **M. Heller** (Mexique), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que celui-ci attache une grande importance à plusieurs des questions dont la Commission est saisie et souhaite que les propositions correspondantes soient examinées à la loupe et hiérarchisées, compte tenu des répercussions de la crise financière sur les budgets nationaux.

9. Pour ce qui est du plan-cadre d'équipement, le Groupe note avec préoccupation que des dépenses ont apparemment été oubliées dans le projet original et que le surcoût représente actuellement 10 % du montant total du projet. Qui plus est, certaines dépenses décrites comme associées au projet viennent en augmenter le coût alors qu'elles semblent n'avoir aucun rapport avec celui-ci, ce qui est inacceptable. Le Groupe se félicite que l'on ait trouvé le moyen d'économiser quelque 100 millions de dollars, mais se demande s'il faut attribuer ce résultat à l'emploi des techniques d'analyse de la valeur ou s'il ne découle pas tout simplement de l'état actuel des marchés internationaux ou d'autres facteurs externes.

10. En ce qui concerne la sûreté et la sécurité, le Groupe note avec regret que les propositions présentées à la Commission sont incomplètes dans la mesure où elles ne tiennent pas pleinement compte des recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies. Il déplore aussi que le Secrétaire général ait choisi ce moment du cycle budgétaire pour demander des fonds afin de financer ces propositions et qu'il soit resté aussi vague quant aux sommes nécessaires. Le Groupe voudrait un complément d'information sur le nombre important de postes approuvés au titre de la sûreté et de la sécurité lors des sessions précédentes et s'interroge sur les raisons pour lesquelles les postes demandés par le Secrétaire général semblent destinés principalement au Siège quand c'est sur le terrain que les besoins sont les plus pressants.

11. S'agissant des opérations de maintien de la paix, le Groupe voudrait des renseignements

complémentaires sur les dispositions prévues en matière de contrôle, de responsabilisation et de passation des marchés dans le contexte de l'appui qu'il est prévu d'apporter à l'AMISOM. De manière générale, il fait observer que l'importance des objectifs de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix ne doit pas conduire la Commission à faire l'impasse sur l'augmentation du nombre et de l'ampleur des opérations, dont le budget global a quadruplé entre 2001 et 2009. Il faudrait mener une réflexion de fond sur le partage des responsabilités financières entre les membres permanents du Conseil de sécurité et les autres États Membres

12. Les délégués de tous les États Membres ont bénéficié de l'appui technique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Le Groupe de Rio a bon espoir que l'on trouvera une solution au problème du financement de la formation dispensée par l'Institut au personnel diplomatique.

13. **M. Mukai** (Japon) dit qu'en raison des restrictions budgétaires imposées à chaque Gouvernement par une crise économique et financière sans précédent, il est plus indispensable que jamais que l'Organisation soit gérée de manière efficace, efficiente et rigoureuse. Il faut utiliser les procédures en vigueur pour limiter les dépenses au strict nécessaire et les États Membres doivent veiller à mettre un terme à l'inflation budgétaire due à une approche fragmentaire.

14. Les États Membres doivent continuer à surveiller de près les dépenses associées au plan-cadre d'équipement, pour le financement desquelles le Secrétaire général fait des propositions dans son rapport sur la question (A/63/582). Ils doivent exiger une justification détaillée de toutes ces dépenses, afin de déterminer si elles se rapportent véritablement au plan-cadre ou si elles sont imputables sur les crédits affectés aux différents départements du Secrétariat dans le budget ordinaire de l'Organisation. Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 43 de sa résolution 62/87, aucun effort ne doit être épargné pour financer ces dépenses à l'aide du budget qu'elle a approuvé pour le plan-cadre.

15. En ce qui concerne les prévisions de dépenses révisées relatives au renforcement et à l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, qui figurent dans le document A/63/605, il est regrettable que les propositions du Secrétaire général soient présentées

isolément, en dehors du cycle budgétaire normal. Il est regrettable également que le Secrétaire général n'ait pas tenu compte de certaines des initiatives préconisées par le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité, notamment l'étude de la filière hiérarchique et de la gestion du Département de la sûreté et de la sécurité.

16. Pour assurer la viabilité des nouveaux arrangements contractuels prévus dans le cadre de la réforme de la gestion des ressources humaines, il est indispensable de n'accorder d'engagement continu qu'au terme d'un examen rigoureux fondé sur des critères précis. Au moment d'examiner, pendant la partie en cours de la reprise de la soixante-troisième session, les amendements à apporter au Statut du personnel, la Commission ne devra pas perdre de vue que le nouveau Règlement du personnel qui en découlera gardera un caractère provisoire jusqu'à ce que l'Assemblée générale l'examine à sa soixante-quatrième session.

17. Pour ce qui est du dispositif de responsabilisation, indispensable pour une gestion efficace, l'Organisation ne doit pas se contenter d'expliquer et de justifier ses initiatives, mais doit également assumer la responsabilité de ses actes ou de son inaction. Ce que les États Membres attendent du Secrétariat, ce n'est pas simplement qu'il endosse un nouveau mandat portant sur sa responsabilité, mais qu'il s'acquitte de manière responsable des mandats existants. Des exemples de carence dans ce domaine sont le mode d'application fragmentaire des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix et les retards observés dans les travaux de construction entrepris par l'Office des Nations Unies à Nairobi. En matière de contrôle, la délégation japonaise s'inquiète de la durée des vacances de poste dans les unités administratives concernées du Bureau des services de contrôle interne au Siège. Les postes vacants doivent être pourvus le plus rapidement possible, conformément à la réglementation, aux procédures et aux pratiques en vigueur.

18. Les documents contenant les propositions budgétaires relatives aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales doivent être présentés dans les délais prévus, conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 62/225 et 63/248. Considérant que les États Membres doivent disposer du temps dont ils ont besoin pour les examiner correctement, la délégation

japonaise ne pourrait accepter qu'ils soient présentés plus tard que le milieu de la partie en cours de la reprise de la session.

19. Compte tenu des décisions qu'il faudra prendre pendant la partie principale de la soixante-quatrième session au sujet du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire et aux budgets de maintien de la paix, et du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, la Commission doit se pencher immédiatement sur la question du barème des quotes-parts, pour être en mesure d'adopter avant la fin de la partie en cours de la reprise de la soixante-troisième session une résolution qui guidera les délibérations du Comité des contributions.

20. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) dit que pour asseoir la crédibilité des États Membres, de la Commission et de l'Organisation, la Commission se doit de prendre ses décisions de manière prudente et rationnelle. Il faut donner corps aux réformes en cours et aller de l'avant. La question de la continuité des opérations est particulièrement importante pour la délégation américaine.

21. **Le Président** dit qu'il considère que la Commission souhaite approuver le programme de travail proposé, étant entendu que celui-ci pourra être modifié en fonction des besoins au cours de la session.

22. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)**

*Continuité des opérations (A/63/359 et Corr.1 et A/63/584)*

23. **M. Sach** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives à la continuité des opérations qui concernent les chapitres 3, 17, 18, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28<sup>E</sup>, 28F, 28G, 33 et 35 du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, rappelle que la survie de nombreuses personnes dépend de l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter efficacement de ses mandats. En conséquence, il est impératif que celle-ci soit toujours en mesure de poursuivre ses opérations, y compris dans les situations de crise résultant d'accidents, d'actes malicieux ou de catastrophes environnementales.

24. La nature des risques auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face a évolué au cours de la dernière décennie en raison notamment des changements climatiques, de la mondialisation, de l'ordre géopolitique et de la dépendance croissante à l'égard de systèmes hautement technologiques. Des situations d'urgence récentes, y compris des catastrophes soudaines localisées, des défaillances technologiques et des incidents militaires ou terroristes ont mis en lumière la nécessité de renforcer les dispositifs de continuité des opérations visant à assurer, grâce à la gestion des risques, la prestation ininterrompue des services essentiels.

25. Les initiatives relatives à la continuité des opérations ont pour objet la création et l'exploitation d'un dispositif systématique et coordonné qui permette à l'Organisation de reprendre les opérations critiques après un incident, de réduire le plus possible les répercussions de cet incident sur son personnel, ses parties prenantes et ses partenaires et sur ses activités courantes, et de protéger sa réputation. Sont exposées dans le rapport le processus de gestion de la continuité des opérations, la corrélation entre ce processus et la gestion des crises, ainsi que la structure qui prend en charge ces deux aspects de la gestion sous la direction de l'Équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise et de la Cellule de gestion des crises.

26. Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 2 de la section VII de sa résolution 62/238, il y a complémentarité et compatibilité entre le contenu du rapport à l'examen et celui des rapports du Secrétaire général intitulés « Technologies de l'information et des communications : Mise en place au Secrétariat de systèmes informatiques et télématiques intégrés à l'échelle mondiale » (A/62/510/Rev.1), « Dispositif de responsabilisation, la gestion globale des risques et le dispositif de contrôle interne, et le cadre de gestion axée sur les résultats » (A/62/701 et Corr.1 et Add.1) et « Sécurité et continuité des opérations informatiques et télématiques et reprise après sinistre » (A/62/477), tous trois déjà examinés par la Commission.

27. Le Groupe de la continuité des opérations, créé au sein du Bureau des services centraux d'appui en septembre 2007, dirige les initiatives relatives à la continuité des opérations prises au Secrétariat de l'ONU, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, en s'inspirant de l'expérience

des fonds et programmes sis à New York. Le travail effectué en collaboration avec les entités concernées a débouché sur une méthode de planification normalisée à l'échelle du Secrétariat, et des plans de continuité des opérations reposant sur une approche multirisques sont en voie d'adoption par tous les départements. L'aide humanitaire et le maintien de la paix sont deux secteurs où il est particulièrement important de prendre des mesures de continuité des opérations.

28. Pour mettre en oeuvre les propositions relatives à la continuité des opérations en 2009, il faudrait inscrire un montant de 3 719 200 dollars au budget ordinaire. Des crédits avaient été demandés pour financer ces activités en 2008 mais ils n'ont pas été approuvés. Comme il l'avait fait en 2007, le Secrétaire général a financé les dépenses encourues en se prévalant du pouvoir discrétionnaire que lui a donné l'Assemblée générale dans sa résolution 60/283.

29. En raison de la formule de financement ad hoc retenue pour les dix-huit mois écoulés, l'Organisation n'a pu mettre en place qu'une capacité minimale et a dû se contenter de mesures préliminaires, les moyens financiers et humains dont elle disposait ayant un caractère temporaire. Il lui sera impossible dans ces conditions de poursuivre au-delà de quelques mois le processus d'établissement d'un dispositif de continuité des opérations. À moins que les États Membres ne se prononcent clairement en faveur de l'institutionnalisation d'un tel dispositif, les mesures spéciales qui ont été prises ne pourront être maintenues au-delà de 2009 car les crédits utilisés dans ce cadre devront être réaffectés aux activités pour lesquelles ils ont été initialement approuvés.

30. **Mme McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/63/584), dit que le Comité consultatif estime que le Secrétariat devrait mettre au point sa stratégie de continuité des opérations en s'inspirant de ce qui se fait dans les autres organismes des Nations Unies. En outre, comme la continuité des opérations est une préoccupation de l'ensemble du système des Nations Unies, le Comité pense qu'il devrait être possible d'obtenir des économies d'échelle si les organismes des Nations Unies agissaient de concert sur certains points. En conséquence, il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à continuer d'étudier la question dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des

Nations Unies pour la coordination et de lui en rendre compte dans le rapport d'ensemble annuel du Conseil. Il recommande également d'engager le Secrétaire général à coopérer avec les autorités du pays hôte dans tous les lieux d'affectation afin de protéger les intérêts de tous les intéressés et de pouvoir mettre en place, de manière coordonnée, un dispositif efficace en prévision d'éventuelles perturbations.

31. Le Comité consultatif reconnaît que des dispositions doivent être prises afin d'assurer la continuité des opérations, mais il estime que l'approche proposée par le Secrétaire général dans son rapport aurait besoin d'être précisée et mieux justifiée (A/63/359 et Corr.1). Il recommande donc que le Secrétaire général indique plus clairement la corrélation entre les dispositifs de continuité des opérations, le cadre de gestion globale des risques et le cadre opérationnel mondial relatif à la sécurité des opérations informatiques, qu'il précise aussi le rôle des différents intervenants dans le processus et qu'il veuille à ne pas procéder de manière fragmentaire. Le Secrétaire général devrait en outre indiquer avec plus de précisions les mesures déjà prises et les mesures prévues pour assurer la continuité des opérations de maintien de la paix et des opérations humanitaires en cas d'incident ou d'interruption. Le Comité consultatif ne sera pas en mesure de recommander à l'Assemblée générale d'approuver l'approche proposée par le Secrétaire général tant que ces questions et celles soulevées dans les recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies n'auront pas été réglées.

32. En ce qui concerne les quatre postes demandés pour le Groupe de la continuité des opérations, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer une unité permanente à ce stade. Cependant, pour que les efforts consentis jusqu'ici n'aient pas été vains et que le plan de continuité des opérations soit bien intégré aux consignes permanentes, il recommande de créer au Département de la gestion un groupe de liaison pour la continuité des opérations, doté de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux) qui seraient financés au moyen des crédits affectés au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il recommande également d'approuver la création à l'Office des Nations Unies à Nairobi d'un poste P-4 pour un spécialiste de la continuité des opérations et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un

assistant administratif, imputés eux aussi sur les crédits affectés au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

33. Le Comité consultatif considère que les effectifs existants et ceux prévus pour assurer les services informatiques et télématiques devraient être suffisants pour couvrir les besoins touchant la continuité des opérations décrits dans le rapport du Secrétaire général. En conséquence, il recommande de ne pas approuver les deux postes P-3 demandés pour le Bureau des technologies de l'information et des communications, ni le poste P-3 demandé pour l'Office des Nations Unies à Vienne.

34. En ce qui concerne les deux postes de médecin et le poste d'assistant de l'équipe des pandémies demandés par le Secrétaire général, le Comité consultatif considère que les volets santé et sécurité de la continuité des opérations sont particulièrement importants et note que les fonctions spécialisées dont les médecins seraient chargés nécessitent des effectifs supplémentaires. En conséquence, il recommande d'approuver le financement au moyen des crédits affectés au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de deux postes de médecin, l'un de la classe P-4, l'autre de la classe P-3, et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un assistant administratif/assistant de l'équipe des pandémies.

35. Pour ce qui est des objets de dépense autres que les postes, le Comité consultatif note que les ressources additionnelles requises concernent en grande partie le télétravail et l'accès à distance pour les fonctionnaires; toutefois, les propositions du Secrétaire général ne permettent pas de se faire une idée claire des futurs utilisateurs de cette technologie. En conséquence, les dépenses à ce titre devraient être hiérarchisées et couvertes à l'aide des crédits déjà ouverts.

36. Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre des voyages du personnel médical. En revanche, il recommande que les achats de fournitures et d'accessoires médicaux, y compris les vaccins et antibiotiques, soient financés à l'aide des crédits déjà ouverts. Il recommande aussi que le Secrétaire général envisage la possibilité de procéder aux achats de vaccins dans le cadre de marchés permettant d'approvisionner tous les organismes du système. Les contrats conclus devraient être suffisamment souples pour assurer la protection

des intérêts de l'Organisation et autoriser celle-ci, le cas échéant, à faire don des vaccins inutilisés avant leur date d'expiration.

37. Le Comité consultatif a recommandé dans son rapport d'approuver une autorisation d'engagement de dépenses additionnelles d'un montant net de 1 236 700 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. Il a formulé cette recommandation en décembre 2008, en partant de l'hypothèse que les crédits prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) seraient nécessaires pendant toute l'année 2009. Étant donné qu'il ne reste plus que neuf mois à courir avant la fin de l'exercice, l'Assemblée générale voudra sans doute ajuster en conséquence le montant relatif à cet objet de dépense. En ce qui concerne le financement ultérieur des initiatives relatives à la continuité des opérations, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à lui présenter, dans le cadre du projet de budget-programme, ses propositions, dûment justifiées, concernant les postes et les autres objets de dépense.

38. **M. Abdelmannan** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est bien conscient que l'Organisation est exposée à de multiples risques et dépend de plus en plus fortement de ses systèmes informatiques. Il attache donc une grande importance à la question de la continuité des opérations et estime qu'il faut renforcer la capacité de l'Organisation de gérer les risques et de poursuivre ses opérations essentielles en cas d'incident.

39. Le Groupe reste attaché à l'idée que pour assurer la continuité des opérations et préserver la santé et la sécurité et de son personnel, l'Organisation doit se doter d'une stratégie de gestion multirisques globale et uniforme. Comme le Comité consultatif, il estime que le Secrétariat doit s'inspirer de ce qui se fait à cet égard dans les autres organismes des Nations Unies, de coopérer avec les autorités du pays hôte dans tous les lieux d'affectation et d'éviter une approche fragmentaire de la définition des besoins. Il considère, à l'instar du Comité, que le Secrétaire général doit étudier la question dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et que l'approche proposée dans son rapport aurait besoin d'être précisée et mieux justifiée.

40. Le Groupe voudrait des éclaircissements sur la corrélation entre les projets concernant les technologies

de l'information et des communications, la reprise après sinistre et la continuité des opérations, compte tenu en particulier de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/262 intitulée « Technologies de l'information et des communications; progiciel de gestion intégré; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations ». Notant que les ressources additionnelles requises concernent en grande partie le télétravail et l'accès à distance pour les fonctionnaires, le Groupe se demande qui utiliserait ces technologies et selon quelles modalités. Il voudrait savoir également comment le Secrétariat compte procéder pour obtenir des économies d'échelle en collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies sur des points tels que la création de centres de secours pour les systèmes informatiques, l'engagement de consultants, l'achat de matériel spécialisé et de fournitures médicales, et la formation.

41. Le Groupe souscrit aux recommandations du Comité consultatif concernant les objets de dépense autres que les postes, tels que les achats de fournitures médicales et le don de vaccins avant leur date d'expiration. Il est également d'avis que si des crédits sont nécessaires ultérieurement pour financer les initiatives de continuité des opérations, le Secrétaire général devra présenter ses prévisions relatives aux postes et autres objets de dépense, dûment justifiées, dans le cadre du projet de budget-programme.

42. **Mme Krahulcová** (République tchèque), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie) et des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit qu'au moment d'engager son premier débat de fond sur la question de la continuité des opérations, la Commission doit garder à l'esprit qu'elle jette ce faisant les fondements de ses débats ultérieurs.

43. L'Union européenne salue les efforts déployés par le Secrétariat pour maîtriser les risques auxquels l'Organisation doit faire face du fait de la tournure prise récemment par les événements. Elle estime toutefois que plusieurs des questions abordées dans le rapport du Secrétaire général dont la Commission est saisie ne font pas l'objet d'un exposé suffisamment détaillé. Le Comité consultatif s'est d'ailleurs montré lui-même plutôt critique à l'égard de ce rapport. En

tout état de cause, il faut que la Commission ait une vue d'ensemble plus claire de la situation avant de pouvoir conclure ses travaux sur ce point.

44. Sachant que le projet relatif à la continuité des opérations est directement lié à d'autres initiatives en cours, l'Union européenne craint des chevauchements, notamment avec les projets relatifs aux technologies de l'information et des communications, au progiciel de gestion intégré, au plan-cadre d'équipement et à la gestion globale des risques. Le Secrétariat doit indiquer ce qu'il compte faire pour éviter tout double emploi. Enfin, étant donné que plusieurs organismes des Nations Unies ont déjà adopté une politique de continuité des opérations, le Secrétariat devrait tirer parti au mieux de leur expérience et de leurs pratiques.

*La séance est levée à 11 h 15.*